

Saleux infos

Bulletin N° 7 - août 2017

SOMMAIRE

LE SISA DEVIENT SPASAD

LIRE 10 AU LIEU DU 110

LES INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE MUSIQUE

INSTRUCTION DANS LA FAMILLE

CAMPAGNE DE DECLARATION APICOLE

FEU D'ARTIFICE INTERROMPU

OPERATION BRIOCHES

CLUB DE GYM SALEUX

OFFRE D'EMPLOIS

L'ASSOCIATION ASPIR

LOTO DU COMITE DES FETES

L'ASSOCIATION DE JUMELAGE ORGANISE.

INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT

MUSIQUE MUNICIPALE

PAS DE PERMANENCE DE LA SECURITE SOCIALE

LA RENTREE DES CLASSES

Le SISA devient SPASAD

En décembre 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement a souhaité remettre en avant les services SPASAD réunissant un service de soins à domicile et un service d'aide à domicile. L'objectif est de permettre un meilleur accompagnement des usagers (personnes âgées ou handicapées) en leur évitant d'avoir recours à des services différents pour l'aide des gestes de la vie quotidienne. Le SISA, syndicat du Sud Amiénois, s'est porté volontaire pour entrer dans l'expérimentation et sa candidature a été retenue. Un SPASAD réunit donc :

- Un service de soins à domicile qui assure les soins de nursing et de toilette. L'entrée se fait sur une prescription médicale et dans la limite des places disponibles (65 sur le sud amiénois). La prestation est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale. Les soins sont dispensés par des aides-soignantes sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.
- Un service d'aide à domicile qui accompagne les personnes pour les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, préparation des repas, ménage, accompagnement aux sorties). L'accompagnement est assuré par des auxiliaires de vie. Le financement des services est pour partie à la charge des usagers et pour partie remboursé par l'APA (aide du département aux personnes âgées dépendantes). Le SISA ne fonctionne que sur le mode prestataire (le SISA est employeur des auxiliaires de vie).

Des prestations complémentaires se mettront en place d'ici la fin de l'année 2017 (consultation ergothérapeute ou diététicienne).

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'intervention, vous pouvez contacter le SISA au 03.22.09.58.11 ou sisa.sud@wanadoo.fr

Lire 10 au lieu du 110

Dans le bulletin précédent, il vous a été signalé la création d'une entreprise mais une erreur a été commise lors de la rédaction de cette annonce. C'est pourquoi, nous la faisons paraître à nouveau mais après une correction.

Création d'une entreprise pour des travaux en carrelages et faïence

Monsieur Jessy MATOS, demeurant 10 rue Jean Moulin à Saleux nous informe qu'il vient de créer son entreprise pour des travaux de CARRELAGES et FAÏENCE. Votre projet peut être étudié et le devis est gratuit.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez le contacter au 06.11.23.14.42 ou à l'adresse email : jacinto.matosdasilva@sfr.fr.

Préludetto - Les inscriptions et ré-inscriptions à l'école de musique

Se dérouleront à la salle Leblond aux dates suivantes :

Samedi 9 et samedi 16 septembre 2017 de 14 h à 17 h.

En raison de changements tarifaires qui nous sont imposés désormais par les instances métropolitaines, il est demandé aux parents de se munir de leur dernier avis d'imposition sur les revenus (Quotient familial).

Le dispositif règlementaire qui encadre l'instruction dans la famille.

Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au maire et à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille.

Il est demandé aux parents qui souhaitent se charger de l'instruction au sein de la famille de le signaler avant la rentrée des classes le lundi 4 septembre (article L 131-5 du code de l'éducation).

Campagne de déclaration apicole 2017

La préfecture nous demande de diffuser les informations suivantes.

« « « Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei).

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représentent les maladies contagieuses. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan Apicole Européen, permettant ainsi un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française. » » »

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Interruption du feu d'artifice du 13 juillet – « Une histoire de chien ».

Le feu d'artifice du 13 juillet 2017 a été interrompu bien avant le final car un chien s'est enfui du domicile de ses maîtres et a parcouru le champ de tirs dès le début. Au passage, il a arraché un grand nombre de fils commandant les tirs ce qui a conduit à l'interruption du spectacle bien avant la fin. En effet, il était impossible de réparer les dégâts par manque de temps mais aussi et surtout pour des raisons de sécurité. Nous remercions les employés communaux qui ont travaillé de 13 heures à 20 heures pour préparer ce spectacle dont le début était d'une bonne qualité et présageait une qualité aussi bonne pour la suite. Nous leur donnons rendez-vous à l'an prochain pour préparer un beau feu d'artifice.

Malgré nos recherches, il ne nous a pas été possible d'identifier la maîtresse de ce chien qui l'a récupéré alors que le feu n'avait pas encore été interrompu.

49 ème Opération Brioches départementale du lundi 2 au dimanche 8 octobre 2017

L'opération brioches, qui est une manifestation de solidarité, est toujours aussi vitale pour l'ADAPEI 80 – les papillons blancs – (l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) puisqu'elle lui permet de participer au financement de ses projets puis, d'assurer, en partie, une avance de trésorerie à chaque ouverture d'établissement. Contacts : tél. : 03.22.45.04.27 --- @ : operation.brioches@adapei80.org
1 don par chèque à partir de 15 € donne droit à un reçu fiscal.

Les personnes handicapées mentales ont besoin de vous

La saison 2017/2018 du Club de Gym de Saleux

Quelques changements pour la saison 2017/2018, le club propose les cours suivants.

- * Lundi de 18 h 00 à 19 h 00 : Renforcement musculaire sous forme d'ateliers
- * Lundi de 19 h 00 à 20 h 00 : Zumba
- * Mardi de 19 h 00 à 20 h 00 : Gymnastique d'entretien.
- * Mercredi de 18 h 45 à 19 h 45 : Pilates
- * Jeudi de 19 h 00 à 20 h 00 : Cardio training
- * Vendredi de 17 h 30 à 19 h 00 : Hatha Yoga

Les cours sont adaptés pour tous les niveaux et tous âges. Reprise des cours lundi 11 septembre 2017 à 18 h 00.

Présidente : Madame Yasmine LHERITIER - portable n° 06.10.26.34.16.

@ = clubgym-saleux@laposte.net et site Internet www.clubgym-saleux.free.fr

Offre d'emplois – Adecco Onsite recherche :

- * Des agents d'exploitation logistiques (H/F)
- * Des préparateurs de commandes (H/F)
- * Des manutentionnaires (H/F)

Vous êtes rigoureux (se) et motivé(e), vous savez utiliser les outils informatiques, vous êtes disponible jusqu'à la fin de l'année. Nous vous proposons des postes en 2x7 du lundi au vendredi et en horaire de nuit sur Amiens sud.

Vous aimez les challenges, alors envoyez votre candidature par mail.

Pourquoi par vous ? Contactez-nous !

Agence Adecco : Constance DEVAUX ou Bénédicte DELEFORGE ou Louis BOCQUILLON ou Benoit CARLIER
adecco.by2@adecco.fr

L'Association A.S.P.I.R. communique :

Vous avez plus de 50 ans ? Vous désirez faire du sport ? Venez nous rejoindre

RENTREE 2017/2018 DES ACTIVITÉS EN SALLE DENIS TRÉBOUTTE à SALEUX

Lundi 4 septembre : qi gong par Nathalie de 16h30 à 17h30

Vendredi 8 septembre : gym d'entretien par Sylvie de 10h15 à 11h15

Vendredi 8 septembre : gym douce senior par Sylvie de 11h15 à 12h15

Samedi 9 septembre : gym douce avec postures de yoga par Christiane

Jeudi 14 septembre : tennis de table par Jacques de 16h15 à 18h15

Mardi 19 septembre : danses du monde par Jean-Pierre de 16h30 à 17h45

De plus, nous pouvons vous proposer des randos, des marches nordiques

Vous pourrez tester et faire tester à vos connaissances

Attention, il est possible de faire un essai des activités mais, dès que possible, il faut adhérer à cette saison 2017/2018 avec sa cotisation à 25€ et son certificat médical valable 3 ans si et seulement si il est daté après le 01/09/2016.... sinon il faut y penser rapidement dès maintenant

Renseignements 06 72 65 31 13 ou www.club-aspir.fr

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Le Comité des fêtes organise un LOTO le samedi 16 septembre 2017

A l'Espace Eugène Viandier à Saleux. L'ouverture des portes est fixée à 16 heures 30 et les jeux débuteront à 19 heures 30.

40 tirages – 1€ le carton – Bons d'achats, lots outils, sèche-linge, écran plat, lave-vaisselle, Senseo, aspirateur, Karcher, chaîne hifi, micro-onde, machine à coudre, centrale vapeur, etc...

Carton spécial couleur jaune à 3 € = bon d'achat de 150 € --- Couleur vert à 3€ = appareil photo – Vitrine à 3, 50€ bons d'achats.

Contact : 06.09.79.74.83 ou 03.22.33.03.26

L'Association de jumelage Saleux-Möggingen organise à l'Espace Eugène Viandier :

Le 7 octobre à 20 heures 30, une soirée théâtre « **La suite des aventures de Madeleine et Maurice** » que vous avez découvert le 1^{er} avril.

Le 8 octobre à 14 heures 30, un thé dansant animé par Delphine Hubin.

Réservations au 0322441298 ou 0686383624.

Initiation aux gestes qui sauvent

Le Club de la Bonne Entente, en association avec l'UNASS SommeOise (Union Nationale des Associations de Secouristes Sauveteurs), organise une initiation aux « GESTES QUI SAUVENT », les mardis 10 ou 17 octobre 2017, Salle André Chauvin, à SALEUX, de 14h30 à 16h30. Contenu de l'initiation : la protection, la position d'attente, victime qui a perdu connaissance, l'alerte, le massage cardiaque et défibrillateur, arrêt d'hémorragie. Cours théoriques et pratiques. Réservation auprès de Mme Monique ROGER, tél. 03.22.45.10.21, avant le 8 septembre. Prix : 5€ pour les adhérents au Club – 10€ pour les non adhérents.

Réservations au 0322441298 ou 0686383624.

Musique Municipale de Saleux

L'orchestre d'harmonie reprend ses répétitions hebdomadaires à partir du vendredi 8 septembre de 20h30 à 22h30 à la salle de musique qui borde la Place Numa Bignet (grand parking en face de la mairie). La rentrée après les vacances d'été a lieu traditionnellement un samedi, en l'occurrence le samedi 2 septembre après-midi.

- de 14h à 16h : répétition pour l'orchestre à la salle Jacques Leblond

- à 16h 30 : Assemblée Générale pour tous les membres de l'association dans la salle George Sand à l'Espace Multiactivité. Pour tous ceux qui voudraient s'intéresser à l'association c'est la meilleure occasion de faire connaissance.

Pour tout renseignement, contactez le Président Didier Leblond : 03 22 38 98 95

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme nous informe qu'il n'y aura pas de permanence le jeudi en mairie jusqu'à nouvel ordre en raison d'un manque d'effectif.

00000

Informations diverses relatives à la rentrée des classes le lundi 4 septembre 2017

Les inscriptions à la cantine scolaire, à la halte-garderie et au TAP se poursuivront :

Mercredi 23)

Jeudi 24) de 14 h 00)

Vendredi 25) à) à la mairie et non pas à la cantine scolaire de l'école Joliot Curie comme prévu initialement

Lundi 28) 17 h 00)

Mardi 28)

La vente des tickets repas : Des permanences pour la vente des tickets seront tenues les jeudi 31 août de 16 à 19 heures et le samedi 2 septembre de 10 heures à 12 heures à la cantine scolaire de l'école maternelle et non pas à la cantine scolaire de Joliot Curie comme prévu initialement.

Par la suite, la vente des tickets se fera chaque lundi (en période scolaire) de 16 heures 30 à 18 heures 30 et chaque jeudi (en période scolaire) de 16 heures 30 à 17 heures 30. La permanence du samedi est supprimée car la fréquentation était pratiquement nulle (1 ou 2 personnes et parfois personne).

Factures de l'année 2016/2017 : NON PAYEES.

Plusieurs parents ne se sont pas encore acquittés totalement des frais de la halte-garderie de l'année scolaire écoulée. Ils sont invités à le faire rapidement pour éviter que cela ne leur soit réclamé par la Trésorerie.

De plus, en fin d'année scolaire (dans les derniers jours) quelques enfants ont pris leurs repas à la cantine alors qu'ils n'avaient pas de tickets car les parents n'avaient pas eu le temps de venir aux permanences pour en faire l'acquisition. Cependant, ils s'étaient engagés à régulariser dans les meilleurs délais. Quelques-uns l'ont fait mais pas tous, c'est pourquoi nous invitons les retardataires à payer rapidement ce qu'ils doivent.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Le stationnement des véhicules à l'école Joliot Curie.

Des travaux ont été réalisés et le nombre de places de stationnement pour les véhicules est plus important.

SOYEZ PRUDENTS, la circulation sur ce parking doit se faire « au pas » et une attention particulière doit être prise pour chacune de vos manœuvres.

Temps d'activités périscolaires 2016/2017

Les activités périscolaires fonctionneront de la même manière que l'an dernier, dès le vendredi 8 septembre après-midi.

Seuls les enfants inscrits préalablement seront pris en charge. Cette inscription se fait en même temps que l'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs.

Rappel des tarifs

54€ l'année de TAP pour un enfant

90€ l'année de TAP pour deux enfants et plus

Le paiement se fait à l'inscription, pour l'année entière. Il est obligatoire pour que l'enfant puisse suivre les activités du vendredi après-midi.

Rappel de l'organisation

Ecole élémentaire :

13h20/13h30 : rassemblement des différents groupes avec leurs animateurs dans la cour de l'école Joliot-Curie.

13h30/13h50 : déplacement encadré jusqu'au gymnase Denis Tréboutte pour y déposer cartables et vêtements (éventuellement). Parents, pensez à alléger les cartables en n'y mettant que le matériel nécessaire au travail en classe. Informez-vous également des conditions météorologiques du vendredi afin de vêtir vos enfants en conséquence.

14h/16h20 : activités périscolaires

16h20/16h30 : regroupement au gymnase avant la sortie : seul, avec les parents ou avec le personnel communal vers la garderie du vendredi, salle G. Sand, à l'espace Multimédia.

Ecole maternelle :

13h15/13h25 : rassemblement des enfants dans le préau couvert de la maternelle : ceux de la cantine ; ceux déposés par les parents.

13h30/16h20 : activités périscolaires

16h20/16h30 : rassemblement dans le préau de la maternelle. Les enfants sont repris par les parents. Ceux qui vont à la garderie du soir sont emmenés par le personnel communal dans le local habituel.

Les menus pour la restauration scolaire

Les menus des mois de septembre et octobre peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.saleux.fr. Sur la page accueil vous rendre à la rubrique RESTAURATION SCOLAIRE en bas à droite de la page.

Changement d'horaires à la maternelle

Ouverture le matin : 8 h. 35

Début des cours : 8 h. 45

Fin de matinée : 11h. 45

L'après-midi les horaires restent inchangés.

- Pour la rentrée des classes 2017/2018, le nombre d'élèves (maternelle + élémentaire) est de 280. Ils sont repartis dans 11 classes (4 classes à la maternelle et 7 à l'école Joliot Curie).

- Les enseignants sont :

A la Maternelle : Mesdames JULLIEN, DA SILVA et CAUCHOIS ainsi que monsieur DEQUEVAUVILLER.

A Joliot Curie : Mesdames PASCAL, CAUCHY, GUILLE, TEISSÈDRE, VITTE, LEROY, THIÉBAULT, DHAISNE et monsieur PIERARD (directeur).

C'est la rentrée scolaire et vous allez utiliser votre véhicule automobile pour conduire votre enfant à l'école.

Attention, il y aura très vraisemblablement beaucoup de parents comme à chaque rentrée des classes et donc de nombreuses voitures. Par conséquent, soyez prudents et ne stationnez pas n'importe comment et n'importe où !

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 25 août 2017

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.